

Inter Invest a obtenu un agrément de gestion pour compte de tiers

Un premier produit, appelé " Mon PER, portera sur un plan d'épargne retraite compte-titres sur-mesure.



Une nouvelle étape est franchie pour Inter Invest. Le groupe spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de solutions d'investissement annonce avoir obtenu des agréments pour la gestion de portefeuille pour compte de tiers, la gestion de plans d'épargne retraite (PER) sous forme de compte-titres ainsi que pour l'activité de tenue de compte conservation.

Ces agréments, délivrés lors de la séance du 13 juillet du Collège de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR), doivent permettre à Inter Invest de commercialiser des solutions de gestion d'actifs et de développer une nouvelle plateforme titres à destination des distributeurs - banques privées, conseillers en investissements financiers.

Un premier produit, appelé " Mon PER, portera sur un PER compte-titres sur-mesure.

Inter Invest compte aussi vendre des offres en marque blanche à ses partenaires distributeurs. Le groupe proposera trois niveaux de services personnalisables pour ses partenaires : la tenue de compte conservation, la gestion du PER et la gestion de portefeuille.

Inter Invest gère déjà 3,5 milliards d'euros d'actifs financés en Loi Girardin et 250 millions d'euros en capital investissement. Son offre est distribuée à un réseau d'environ 925 partenaires, représentant 43.000 investisseurs.

